

Chimay, le 18 février 2013.

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L 1122-11, alinéa 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 26 bis, par.5, alinéas 2 et 3 de la loi organique des CPAS, nous vous invitons à une réunion conjointe du Conseil Communal et de Conseil de l'Action Sociale qui se tiendra à l'Hôtel de Ville de Chimay **le 27 février 2013 à 20 heures.**

ORDRE DU JOUR

Séance publique

- 1 - Présentation des activités mises en place par le Centre Public d'Action Sociale.
- 2- Budget 2013 – Présentation.
- 3- Présentation du rapport annuel du Comité de Concertation sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le Centre Public d'Action Sociale

Cette séance sera suivie à **20 heures 30** par une séance ordinaire du Conseil Communal dont l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

Séance publique

- 4 - *Déclaration de politique générale 2013-2018.*
- 5 - *Règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal* - Approbation

6 - Appel à projet Funérailles et sépultures 2012-2013 « Travaux d'entretien et de mise en valeur des monuments mémoriels et des sépultures des acteurs des guerres 14/18 et 40/45 » - « Entretien de la mémoire » Candidature de la Ville de Chimay - Décision.

7 - « Ma Commune pour les Droits Humains » - Charte-agenda mondiale des droits de l'homme dans la cité - Adhésion - Décision.

8 - Marchés - Fourniture de sacs poubelle pour la collecte des déchets ménagers Devis estimatif - Mode de passation - Décision

9 - Régie des Eaux - Modification du tarif des redevances et prix de vente de l'eau - Décision.

10 - Chimay-Promotion : Désignation d'un représentant du conseil communal - Décision

11 - Commissions - Membres - Désignation :

11.1 - Commission de la Bourgmestre

11.2 - Commission du 1^{er} Echevin

11.3 - Commission du 2^{ème} Echevin

11.4 - Commission du 3^e Echevin

11.5 - Commission de la 4^e Echevine

11.6 - Commission du Président du CPAS

12 - ASBL ASSIST :

12.1 - Désignation d'un représentant effectif et d'un suppléant - Décision

12.2 - Désignation d'un candidat administrateur- Décision

13 - Accueil Temps Libre (ATL) - Désignation de trois membres effectifs et de quatre membres suppléants - Décision

HUIS-CLOS

14 - « Les Plus Beaux Villages de Wallonie » - Candidature au poste d'administrateur - Décision.

15 - Enseignement - Ratification des décisions du collège communal - Décision

Par le Collège :

La secrétaire communale,

La Députée-Bourgmestre,